

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	21
représentés	6
votants	27
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	27
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjoints), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Christelle MORBOIS  
Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG JANOD  
Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET  
Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
Antoine SEIGLE-FERRAND représenté par Marie-Hélène RAFFANEL  
Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON

Secrétaire de séance : Aurélien BERTHOD-BLANC

Convocation : 2 décembre 2022

n° 180

Objet : Modification de la délibération du 20 mai 2022 relative à la demande de subvention pour les travaux du complexe sportif

VU la délibération municipale du 20 mai 2022, dans laquelle le Conseil Municipal a approuvé la réalisation de travaux au complexe sportif et a validé le plan correspondant avec un coût HT de travaux de 168 603 €,

VU la note de synthèse n° 2022-168 élaborée en application de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 9 décembre 2022,

VU l'avis du comité consultatif « sport, enfance, jeunesse, vie scolaire et handicap » réuni le 2 décembre 2022,  
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Joël MOUREAUX, conseiller municipal délégué aux sports,

CONSIDERANT, après échange avec le Département du Jura, que la demande de subvention pourrait être modifiée compte tenu que le devis relatif à la cage de lancer de marteau ne contenait pas le coût de main d'œuvre liée à l'installation,

CONSIDERANT que le nouveau plan de financement de ces travaux au complexe sportif s'établirait comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux piste d'athlétisme	58 516,00 € HT	ETAT – DETR 30 %	52 520.76 €
Cage de lancer de marteau	32 466,20 € HT	CD 39 – Dotation jura– 33 %	57 772.84 €
Eclairage terrain synthétique	78 680,00 € HT	FFF – FAFA – 10 % sur éclairage	7 868,00 €
Aménagement club d'athlétisme	5 407,00 € HT	Autofinancement – 32,50 %	56 907.60 €
<b>Total</b>	<b>175 069.20 € HT</b>	<b>Total</b>	<b>175 069.20 €</b>



.../. 2 –

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité,

1/ APPROUVE les travaux de réfection du complexe sportif comprenant l'entretien de la piste d'athlétisme estimé à 58 516 € HT, la fourniture et pose d'une cage de lancer de marteau estimée à 32 466.20 € HT, la création d'un éclairage Led pour le terrain synthétique du complexe sportif estimée à 78 680 € HT et les aménagements pour le club d'athlétisme estimé à 5 407 € HT.

2/ APPROUVE le plan de financement ci-dessus correspondant à cette opération.

3/ AUTORISE le Maire à solliciter les demandes de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour 52 520.76 €, auprès du Conseil Départemental du Jura au titre de la Dotation Jura pour 57 772.84 €, et de la Fédération Française de Football pour 7 868 €.

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,



Dominique BONNET

